

Règlement
Prix « Le Monde – Pouvoirs – Club des juristes »
Guy CARCASSONNE du meilleur article constitutionnel

Article 1^{er} – Le Prix Guy Carcassonne récompense chaque année l’auteur de moins de quarante ans d’un article inédit de 5000 signes portant sur une question constitutionnelle, lato sensu, liée à l’actualité française ou étrangère. Cet article doit aider à faire comprendre au plus grand nombre les enjeux juridiques, politiques, sociaux posés par cette question constitutionnelle.

Article 2 – Le Prix Guy Carcassonne est décerné par un jury constitué de quatre membres du comité de rédaction de la revue *Pouvoirs* et du Club des Juristes, trois membres de la rédaction du journal *Le Monde* et de deux professeurs de droit public ou science politique étrangers, choisis par les précédents.

Article 3 – Le Prix est doté de 1 500 € par le Club des Juristes. Il s’accompagne de la publication de l’article dans le journal *Le Monde* et sur le site de la revue *Pouvoirs* et du Club des Juristes.

Article 4 – Les candidatures sont déposées impérativement au plus tard entre le 31 mars et le 1^{er} mai de chaque année.

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- un exemplaire papier de l’article soumis,
- un exemplaire électronique de l’article soumis,
- une lettre manuscrite de candidature signée du candidat comportant ses nom, prénom, coordonnées (adresse, téléphone, mail.), avec la photocopie d’un document d’identité, ainsi que le titre proposé pour son article.

Article 5 – Les articles sont transmis à tous les membres du jury. Chaque membre du jury sélectionne une liste d’au plus cinq articles.

Les cinq articles les plus cités sont retenus pour la réunion du jury. La délibération du jury se fait à huis clos.

Article 6 – L'élection du lauréat du Prix Guy Carcassonne est acquise lors de la réunion du jury, dès lors que la majorité absolue des suffrages est intervenue et ce, dans la limite de trois tours. Au troisième tour, l'article arrivé en tête est primé si la majorité absolue des suffrages n'a pu être acquise.